

Second Appel à projets 2009

Appel d'offres « Libre »

Pour la création de ressources pédagogiques numériques :

- Modules d'enseignement en ligne, à destination de la formation initiale ou de la formation continue,
 - Supports d'enseignement numérisés (séries de TD, études de cas, simulateurs, outils pédagogiques innovants, ...),
 - Manuels et documents numériques à usage des enseignants,
- ~~~~~

A qui s'adresse le présent appel à projets ?

- Vous êtes enseignant-chercheur ou chercheur travaillant dans un des champs de l'environnement et/ou du développement durable.
- Vous souhaitez donner à votre enseignement une envergure nationale voire internationale, et/ou vous souhaitez transférer vos savoirs et les résultats de vos travaux à d'autres enseignants.
- Vous souhaitez vous impliquer dans des pédagogies innovantes et expérimenter dans votre enseignement des ressources et outils numériques développés par d'autres.
- Vous acceptez de confronter et croiser ces savoirs avec d'autres champs disciplinaires.

=> Vous êtes concerné par cet appel d'offres

Plus précisément, les champs thématiques couverts par UVED sont les suivants :

- Sciences de la Planète et de l'Univers
 - Changements globaux
 - Ecosystèmes et biodiversité
 - Dynamique des milieux naturels
 - Gestion des ressources naturelles et des déchets
 - Evaluation et gestion des risques
 - Gestion et aménagement des territoires
 - Eco-conception et éco-technologie
 - Institutions, acteurs, sociétés et territoires
- ~~~~~

Quels sont les projets attendus par UVED ?

L'Université Numérique Thématique « Université Virtuelle Environnement et Développement durable » (UVED) regroupe aujourd'hui 45 établissements d'enseignement supérieur et de recherche. Elle a vocation à mutualiser les pratiques pédagogiques et les ressources pédagogiques numériques des établissements adhérents. Elle organise et finance également la production de ressources nouvelles pour les étudiants suivant des formations de niveau licence et master.

Aujourd'hui UVED compte dans son catalogue des ressources produites par les établissements adhérents qui sont mutualisées dans le cadre d'UVED d'une part, et 38 ressources numériques produites sur financement UVED livrées ou en cours de production d'autre part (voir le site UVED page « Appels d'offres et production/Ressources en cours de production» <http://www.uved.fr/index.php?id=455>).

Le présent appel d'offres vise :

- A compléter et enrichir l'offre de formation UVED grâce à **la production de ressources pédagogiques nouvelles**,
- A produire des ressources destinées à enrichir les modules produits ou en cours de production avec l'ajout de **Travaux dirigés numériques, d'études de cas, de TP virtuels...**

Les publics cibles des ressources UVED sont :

- **Les étudiants de l'enseignement supérieur** : qu'ils soient inscrits dans des universités ou des écoles d'ingénieurs (niveau L et M, ainsi que les filières professionnalisantes).
- **Les enseignants du secondaire et du supérieur et les formateurs de formateurs.**

Les ressources développées par UVED ont vocation à être utilisées pour la formation initiale en complément des enseignements en présentiel. Elles pourront, le cas échéant, être également utilisées en formation continue (selon les modalités prévues par le règlement intérieur d'UVED).

Les propositions de création de ressources pédagogiques faites à UVED pourront concerner :

- Des **modules numériques de formation**, qui sont des cours complets, scénarisés et médiatisés, incluant des activités (exercices, quizz, problèmes) et correspondant à un volume horaire de 25 à 30 heures d'équivalent présentiel.
- Des **ressources pédagogiques** numériques, dites "de granularité plus fine" : collections d'études de cas, de problèmes ou exercices, de travaux pratiques. L'objectif est ici de donner aux enseignants des outils pour enrichir leur enseignement, faire pratiquer les étudiants et faire toucher du doigt la complexité des études en EDD.
- Des **jeux de rôles** visant à l'apprentissage du rôle des acteurs et à la prise de conscience des intérêts multiples et des "**Cartes d'apprentissage**" qui permettent à l'apprenant, dans un contexte virtuel complexe et face à un problème donné, de connaître l'état de ses connaissances et de situer le module dans les différents champs disciplinaires adjacents.
- Le travail de terrain et le travail de groupes sont des techniques « classiques » présentant un intérêt fort dans le contexte de l'EDD. Si ces méthodes peuvent être envisagées directement en présentiel pour certains modules, des alternatives entièrement ou partiellement

à distance peuvent être proposées dans le cadre des modules UVED.

Plus généralement, l'**innovation pédagogique** sera fortement incitée et favorisée ; les équipes auteurs sont donc invitées à proposer tout projet pédagogique qui contribue à enrichir la formation en EDD et à rénover les pratiques pédagogiques.

Un des critères d'éligibilité des propositions soumises est la pluridisciplinarité. Seront ainsi sélectionnées les propositions concernant des ressources dont le contenu est pluridisciplinaire ou des ressources dont le contenu monodisciplinaire s'adresse à des étudiants d'une autre discipline (par exemple cours d'introduction à l'économie pour des biologistes, etc). En outre, seront favorisées les ressources modulables, susceptibles de viser des publics divers et de s'intégrer dans différents types de formation.

Un autre critère important est **la facilité de réutilisation de tout ou partie de la ressource produite** par des formateurs qui ne sont pas auteurs du module. Il devra notamment être possible d'extraire de la ressource des "grains pédagogiques" (illustration, étude de cas, chapitre, ...), qui pourront par la suite être utilisés dans des contextes différents (avec référence aux auteurs du grain).

Afin de faciliter cette réappropriation des ressources pédagogiques par d'autres enseignants (dans un cadre respectant le droit des auteurs initiaux, et notamment le fait qu'ils doivent être cités), **ne seront éligibles au présent appel d'offres que les ressources "granularisées" :**

- soit intrinsèquement constituées de "grains pédagogiques fins" (collection de TD, TP, étude de cas,...),
- soit constituées de contenus divers au sein duquel des grains pédagogiques extractibles ont été identifiés dès la phase de définition du projet (illustrations, ...),
- soit découpées en différentes parties constituant autant de grains pédagogiques.

Il est demandé au(x) porteur(s) de projet de travailler sur cette dimension avec beaucoup d'attention, que ce soit pour des projets de module « classique » ou pour des propositions « d'objets numériques » plus « petits ».

De même, il est demandé au(x) porteur(s) de projet d'identifier de manière aussi précise que possible les usages qui seront faits de la ressource pédagogique produite. En effet, la politique d'UVED est d'accorder la **priorité aux projets qui répondent à des besoins avérés** et qui présentent une probabilité élevée d'être utilisés par un public relativement important. L'identification des cursus, établissements, contextes dans lesquels la ressource devrait être utilisée constitue donc un élément fort du dossier.

UVED souhaite également donner une forte lisibilité internationale aux ressources produites. Aussi, **les ressources peuvent être produites en français ou en anglais, ou bien être proposées en version bilingue** (incluant le français). Dans tous les cas, une description de la ressource en anglais sera demandée aux auteurs (titre et mots clés). Le présent appel est également ouvert à des **propositions de traduction de ressources pédagogiques existantes**, à condition que les porteurs de projets identifient clairement les besoins et usages prévisionnels de cette ressource traduite.

Enfin, les projets présentés devront l'être par une **équipe auteurs issue de plusieurs établissements**. (Hormis pour les projets de ressources de granularité fine).

Chaque ressource pédagogique produite, selon sa nature, comporte une partie « **Cours** » ou « **Contenu** » et une partie « **Kit pédagogique** » qui définit les activités liées à la ressource (exercices ou TD, auto-évaluations, documents complémentaires,...). Sauf cas particulier¹, les ressources produites sur financement UVED seront déclarées :

. En **accès libre** (ouvert au monde entier) pour la partie « Cours » ou « Contenu »,

. En **accès partagé** (à l'ensemble des enseignants des établissements adhérents à UVED, et à leurs étudiants) pour le module complet comprenant la partie « Cours » et le « Kit pédagogique ».

Financement – Positionnement des projets soumis par rapport à l'existant

Le montant accordé par projet pour la production d'une ressource numérique pédagogique (module complet Cours + Kit pédagogique) varie entre **5 000 et 20 000 euros**, selon la durée d'apprentissage correspondant à la ressource produite (en équivalent heures présentiel) et le degré d'interactivité et de scénarisation de cette ressource. Quatre modèles de financement sont ainsi proposés aux équipes auteurs, à titre indicatif ; ils impliquent une rémunération substantielle des auteurs.

Les auteurs sont invités à soumettre tout type de projet s'inscrivant dans les thématiques d'UVED. Seront considérées comme éligibles toutes les propositions qui répondent aux critères définis par UVED : respect du cahier des charges pédagogique et technique, cadre pluridisciplinaire, granularité fine, besoins avérés et projets d'utilisation clairement identifiés, projet associant au moins 2 établissements (dont au moins 1 adhérent d'UVED) (sauf pour les modules courts).

L'analyse de l'existant, et celle de l'offre de formation en cours de développement, laissent apparaître un certain nombre de besoins, actuellement non couverts ou insuffisamment couverts :

- Modules/ressources de niveau L1, L2 et Licence professionnelle,
- Modules de formation des formateurs du secondaire au supérieur,
- Ressources à granularité fine « contextualisées », de type collection de TD ou études de cas, TP virtuel.
- Ressources dans les domaines suivants :
 - **Changements globaux**
 - **Ecosystèmes et biodiversité**
 - **Eco-conception et éco-technologie**

En raison du nombre croissant de ressources, il est impératif de préciser, dans la réponse à cet appel d'offres, ce que le projet proposé apportera par rapport à l'existant et comment il enrichira les productions UVED livrées ou en cours de production.

¹ Dans certains cas particulier, la partie Cours pourra être déclarée en accès partagé, par décision du Conseil d'Administration d'UVED, suite à la demande justifiée des auteurs dès la phase de réponse à l'appel d'offres.

Enfin, un **partenariat** avec des partenaires privés et industriels sera également apprécié, si celui-ci reste cohérent avec le projet UVED. Cet élément signifie que les projets proposés pourront sans difficulté s'intégrer dans des offres de formation relevant de la formation continue.

Comment répondre à cet appel à projets ?

Les dossiers de réponses au présent appel à projets sont à remettre avant le 30 octobre 2009 par courrier électronique à laurent.rivet@agrocampus-ouest.fr.

Les projets doivent être rédigés en remplissant le formulaire mis à disposition des équipes auteurs candidates (en formats .doc et .odt).

Les conditions pour vous positionner sur cet appel d'offres sont simples :

- 1 - L'établissement porteur du projet peut ne pas être adhérent à UVED. Les partenaires du projet peuvent, eux, également ne pas être adhérents à l'UNT UVED². En cas d'acceptation du projet et si l'établissement porteur n'est pas adhérent d'UVED, il lui sera demandé d'adhérer, pour qu'il puisse percevoir la subvention.
- 2 - L'établissement porteur sera l'établissement en charge de gérer le budget alloué au projet.
- 3 - Le porteur du projet doit avoir clairement identifié la cellule de production technique du module (ou de la ressource de cours). Généralement, il s'agit du service TICE de l'établissement porteur, mais cette cellule de production peut être librement choisie par le porteur, en accord avec la direction de son établissement.
- 4 - Le projet doit être déposé avec l'accord du directeur ou président de l'établissement porteur, de la cellule technique de production et enfin, des auteurs impliqués.

Il est vivement conseillé aux équipes auteurs candidates de se référer aux cahiers des charges technique et pédagogique pour la rédaction du projet. Ces documents sont disponibles sur le portail UVED, rubrique "Appel d'offres et production" > "Cahiers des charges".

Il est également nécessaire de situer les propositions de création de ressources nouvelles par rapport à l'existant (ouvrage numérique UVED introductif aux sciences de l'environnement et au développement durable, modules UVED livrés ou en cours de production, modules mutualisés au sein d'UVED, ressources accessibles librement dans les autres UNT,...).

L'équipe projet UVED est à votre disposition, durant toute la phase de montage du projet, pour vous aider à formaliser le dossier de candidature :

² La liste des Universités, grandes écoles et établissements de recherche membres d'UVED est disponible sur le site www.uved.fr. Sont considérés comme partenaires tous les établissements qui s'impliquent dans la création de ressources pédagogiques numériques, en partenariat avec un ou plusieurs établissements adhérents à UVED.

- **Recherche de partenaires pour compléter l'équipe auteurs,**
- **Positionnement par rapport à l'existant,**
- **Identification de la cellule de production,**
- **Compréhension des cahiers des charges technique et pédagogique**
- ...

N'hésitez pas à contacter Laurent Rivet avant de soumettre votre dossier :

Adresse mail : laurent.rivet@agrocampus-ouest.fr

Téléphone : 02 23 48 54 93

Fax : 02 23 48 55 35

Adresse postale : UVED / Agrocampus Ouest

Bâtiment 4 Salle Linné

65, route de Saint Briec

CS 84215

35042 Rennes cedex

~~~~~

## Et ensuite...

### ▪ **Acceptation**

Les projets déposés à l'appel d'offres sont examinés par les groupes technique et pédagogique d'UVED, chargés d'examiner leur conformité aux cahiers des charges. Ils sont ensuite évalués par le Conseil Scientifique d'UVED<sup>3</sup>, qui juge leur qualité scientifique et pédagogique, ainsi que leur adéquation avec les ressources livrées ou en cours de production. Le CS peut éventuellement demander des compléments d'information, des modifications du projet ou l'adjonction de partenaires supplémentaires. Il transmet son avis au Conseil d'Administration d'UVED qui décide en dernier ressort de l'acceptation des projets et des financements alloués. Dans le cas du présent appel d'offres, l'avis du CS devrait être rendu fin novembre et la décision du CA courant décembre 2009.

### ▪ **Calendrier de production**

La production de ressources pédagogiques financées par UVED fait l'objet d'une convention de partenariat passée entre l'établissement support de la gestion financière d'UVED (l'Université de Rennes 1) et l'établissement porteur du projet, dit établissement "producteur délégué". La production s'effectue selon le calendrier suivant :

1. A réception du projet de convention de partenariat, l'établissement producteur délégué dispose d'un délai de deux mois pour signer cette convention et la retourner. Passé ce délai, le CA se réserve le droit de revenir sur son accord de financement de la ressource pédagogique.
2. La convention de partenariat entre en vigueur après signature des deux parties. Elle spécifie la date limite de livraison de la ressource produite (cours et kit pédagogique), cette date étant déterminée sur la base d'**une durée de production de 15 mois, comptée à partir de la date de notification de l'acceptation du projet**. Le délai de production peut être porté à 18 mois sur demande motivée du porteur du projet. L'échéancier prévu, accompagné d'un document explicitant les motifs du report, doivent figurer dans la réponse à l'appel d'offres.

---

<sup>3</sup> Ce Conseil Scientifique est constitué d'experts reconnus, appartenant aux différents champs de l'environnement et du développement durable. La liste des membres du CS est disponible sur le site d'UVED.

3. Durant toute la durée de production, l'équipe projet et les groupes de travail apportent conseil et assistance aux auteurs. L'objectif est de supporter, autant que nécessaire, le processus de production.

4. A la livraison de chaque ressource pédagogique produite, le porteur du projet doit adresser un courrier au président du CA certifiant que la ressource livrée est libre de tout droit. L'avis de labellisation du module doit intervenir dans un délai de 2 mois suivant la livraison (cf. procédure définie ci-dessous).

Le paiement s'effectue selon la répartition suivante :

- . 30% du budget versé à la signature de la convention,
- . 50% du budget versé à la labellisation du module conforme aux attentes,
- . 20% du budget versé si le délai est respecté et après réception du bilan financier, du compte rendu d'exécution et de la fiche descriptive de la ressource. Si le délai n'est pas respecté, seuls 10% sont versés ; le porteur perd donc 10% du budget.

#### **▪ Procédure de labellisation**

UVED accorde une grande importance à ce que les ressources pédagogiques produites soient de qualité et a mis en place un processus rigoureux de labellisation pour garantir cette qualité.

Concernant les ressources financées par UVED, ce processus est conduit sous la responsabilité du Conseil Scientifique, avec avis d'experts externes et avis des groupes technique et pédagogique. A l'issue de ce processus, trois types d'avis peuvent être émis :

- . La ressource est acceptée en l'état ;
- . La ressource est acceptée sous réserve de modifications, avec report de 2 mois de la date limite de livraison;
- . La ressource est refusée car inacceptable en l'état et demande de modifications majeures. Dans ce cas, le versement des 50% de financement est reporté jusqu'à l'examen d'une nouvelle version et de la reprise du processus de labellisation par le CS ; les 10% versés au titre du respect des délais de production sont définitivement perdus pour le porteur du projet

~~~~~

Modèles de financements incitatifs pour la production de ressources numériques pédagogiques UVED

Les modèles de financement sont donnés à titre indicatif et il appartient à chaque porteur de projet de présenter et justifier le budget demandé. Le montant accordé sera décidé par le conseil d'administration d'UVED, sur avis du Conseil Scientifique et en référence aux 4 modèles ci-dessous. Le choix entre l'un ou l'autre des modèles de financement dépend de 2 critères :

- . la durée du module produit
- . le niveau d'interactivité et de scénarisation du module ; un module correspondant à une durée courte pourra ainsi se voir accorder un financement plus important si il justifie d'une forte plus value pédagogique.

	Modèle 1	Modèle 2	Modèle 3	Modèle 4
Conception - scénarisation				
- Investissement du coordonnateur du module	1 300,00	1 000,00	800,00	500,00
- Rémunération des auteurs, charges comprises (enseignants, contractuels et intervenants extérieurs) - Droit d'auteur	7 500,00	4 200,00	3 000,00	1 600,00
Développement - réalisation				
- Salaires correspondant au temps d'ingénierie pédagogique et multimédia pour le développement (charges comprises : 40%)	9 000,00	5 500,00	4 500,00	2 500,00
- Achat de ressources et droits				
Frais annexes				
Frais de déplacement	1 200,00	700,00	200,00	
Frais de gestion établissement 5%	1 000,00	600,00	500,00	400,00
TOTAL	20 000,00	12 000,00	9 000,00	5 000,00